

# Projet de regroupement des écoles de Bassens au Chef-lieu

## Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Bassens

Le Groupe des habitants soucieux du bien-vivre à Bassens  
Le Collectif Cœur de ville de Bassens  
Des parents et délégués de parents d'élèves  
Les Écologistes

Bassens le 30 avril 2024

Monsieur le Maire,

Votre municipalité a approuvé à une courte majorité un projet de regroupement au Chef-lieu des écoles maternelles et élémentaires de la commune, entraînant le transfert des écoles situées à la Plaine. Vous projetez de construire à cet effet un pôle scolaire neuf qui regrouperait près de 500 élèves et le restaurant scolaire pour tous ces élèves. Ce pôle, qui serait le plus important du département, serait construit sur un terrain vierge situé au-delà de l'espace Colombe, à deux kilomètres et 35 minutes à pied des quartiers sud de Bassens qui relèvent actuellement de l'école de la Plaine que vous voulez supprimer. Ceci alors même que les effectifs scolaires des écoles du Chef-lieu, qui n'accueilleront plus de nouveaux enfants de Saint-Alban-Leyse, sont en diminution et qu'une classe maternelle va y être fermée en septembre. Aucune étude complète n'a à notre connaissance été conduite sur l'évolution des populations scolaires de la Plaine et du Chef-lieu.

Faute de financements suffisants, vous projetez de lancer une première phase de travaux pour la construction des écoles maternelles regroupées à l'espace Colombe et d'un restaurant scolaire pour tous les élèves de Bassens, les écoles élémentaires étant provisoirement regroupées dans l'actuelle école du Chef-lieu. Cette situation qui risque de durer va nécessiter des dépenses d'adaptation, à perte, des locaux.

La pérennisation de cette première phase, qui fait partie de vos hypothèses, serait quant à elle un non-sens puisqu'elle présenterait les mêmes inconvénients (éloignement de la Plaine, atteintes à l'environnement et pollution liées à l'accroissement de circulation) que le projet final de regroupement de toutes les écoles sur un même site, sans pour autant présenter les supposés avantages du regroupement des quatre écoles.

\*  
\*   \*   \*

Vous avez accepté de recevoir un petit nombre d'entre nous avec votre première adjointe, le maire l'adjoint à la vie scolaire et l' élu chargé du suivi de l'aménagement Nouvelle Plaine. Nous vous en remercions.

- Il nous a été exposé que **le choix de regrouper les quatre écoles se fonde sur un objectif de cohésion sociale**, pour mettre fin aux supposés antagonismes historiques entre les habitants de la Plaine et ceux du Chef-lieu.

Nous observons que Bassens n'est plus un village avec l'école sur la place de l'église. C'est une commune de bientôt 6000 habitants, avec, qu'on le veuille ou non, deux quartiers qui ont besoin de leurs écoles, de leurs services et de leurs commerces. Les enfants ont leurs camarades d'école dans

leur quartier, les parents d'élèves nouent des relations de proximité avec les autres parents d'élèves. Les écoles de la Plaine sont tout particulièrement un lieu de sociabilité.

Le projet va supprimer un service public de proximité essentiel à la Plaine et obliger les enfants de ce quartier à traverser toute la commune pour se hisser à l'école du Chef-lieu, alors même que les écoles de la Concorde de Barberaz et Simone Veil de Chambéry seront deux à quatre fois plus proches.

Alors que les modes doux sont beaucoup pratiqués à la Plaine, les parents ne pourront plus accompagner leurs enfants à l'école à pied ou à vélo, certains devront acheter une voiture ou une seconde voiture, s'ils en ont les moyens, et la situation sera insoluble pour de nombreuses assistantes maternelles.

Les enfants de l'élémentaire qui se rendaient seuls à l'école vont perdre cette autonomie. Il faut préciser à ce propos que la distance entre l'école de la Plaine qui va être supprimée et la future école est de 1,2 km, et non de 800 mètres comme on nous l'a affirmé au cours de la réunion. Il aurait été utile que tous les élus de la majorité municipale se joignent à la marche que nous avons organisée le dimanche 17 mars 2024 pour bien mesurer les distances, les temps et difficultés de déplacement qui sont en jeu (à noter : 2 km et 35 min à pied pour des enfants depuis le quartier Haulotte/la Martinière, 1,6 km et 25 min à pied depuis la gendarmerie mobile, dangerosité de certains passages et traversées, forte déclivité).

Les 40 % d'enfants des écoles de la Plaine qui rentrent chez eux le midi, et non pas 10 à 15 % comme on nous l'a affirmé en réunion, vont devoir manger au restaurant scolaire, les privant du calme de la pause méridienne en famille ou chez les assistant(e)s maternel(le)s, et ajoutant des dépenses pour leurs familles ainsi que pour la collectivité.

**Le projet ne va créer aucune cohésion sociale mais au contraire générer de fait une ségrégation sociale au détriment des enfants de la Plaine et de leurs parents.**

La commune a certes, comme vous l'avez fort justement affirmé, besoin d'un centre, d'un lieu de partage qui fasse identité et fédère les habitants de la commune. Le rachat par votre municipalité de la Livettaz, qui est située au centre de la commune et à l'articulation des deux quartiers, répond à cet objectif. Vous y avez d'ailleurs le projet intéressant et fédérateur de regrouper la bibliothèque, les écoles de danse et de musique, et sans doute d'autres équipements communs.

**- Il nous a été précisé que la construction de bâtiments neufs, plutôt que la réhabilitation bien que celle-ci soit réalisable et moins coûteuse, correspond aux tendances actuelles, et que les statistiques le démontreraient.**

Nous sommes choqués par cette affirmation à une époque où l'État, la Région, le Département, de nombreuses communes et de nombreux bailleurs lancent de vastes chantiers de rénovation et/ou de restructuration de leurs bâtiments. L'heure est à l'objectif de moindre artificialisation des terrains, aux économies d'énergie et de matériaux, à la lutte contre les émissions de CO<sub>2</sub>, et aux économies financières. Nos maîtres d'œuvre et nos entreprises ont beaucoup investi, et ils ont fait considérablement progresser les techniques et les savoir-faire en matière de rénovation. Il suffit de regarder autour de nous, par exemple la rénovation des écoles de Barberaz ou le vaste programme de rénovation-restructuration des collèges engagé en 2018 par le Département, pour se convaincre de ces faits.

**- Il nous a été confirmé que le regroupement des écoles permettrait aussi des économies d'entretien et de personnel, et qu'en cas de regroupement on n'est pas obligé d'avoir un ou une ATSEM par classe.**

Il apparaît donc que les enfants de maternelle, qu'ils soient actuellement à La Plaine ou au Chef-lieu, vont à l'avenir bénéficier d'un accompagnement moindre. Si on ajoute à cela, pour les enfants de la Plaine, des temps de trajets allongés et la nécessité de manger au restaurant scolaire, on comprend

que le bien-être des enfants et leur capacité à apprendre seront amoindris malgré toute la compétence et la motivation des équipes enseignantes.

- Concernant la nécessité de conserver des terrains vierges pour préserver la biodiversité et diminuer les îlots de chaleur, il nous a été répondu que si le terrain de l'espace Colombe ne servait pas à construire une école, alors il y serait construit des immeubles.

**Pourquoi une telle frénésie pour bétonner toute la commune de Bassens ?** Alors que Bassens est de très loin la commune de Grand Chambéry qui a le plus construit et augmenté sa population depuis 2010. Elle a déjà très largement apporté sa contribution à l'augmentation des capacités d'hébergement dans l'agglomération. Il suffit pour cela de comparer quelques données sur l'agglomération de Chambéry : entre 2009 et 2020, la population de Bassens est passée de 3700 à plus de 5000 habitants, soit une augmentation de 37%. Dans le même temps, la population de Chambéry s'accroissait de 5%, La Motte-Servolex de 9%, Barberaz de 11%, Saint-Alban-Leysse de 10%, Cognin de 9% et celle de Jacob-Bellecombette stagnait.

**- Concernant les déplacements, il nous a été confirmé qu'une étude de déplacement était lancée, mais qu'elle ne pouvait être menée à bien tant que les décisions concernant les écoles et le projet du Grand Livettaz ne sont pas prises, qu'« on ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs ».**

Nous pensons au contraire que les études de déplacement auraient dû déjà être conduites en examinant différents scénarios d'aménagement et en anticipant les impacts que pourraient avoir ces scénarios sur les déplacements. Quand les décisions d'aménagement sont prises, les études de déplacement ne peuvent malheureusement plus avoir comme objectif que de limiter les impacts, de limiter la casse. On nous dit par exemple que la population sera concertée quand on réfléchira aux accès à la nouvelle école.

En l'absence d'étude, nous avons procédé à des comptages de véhicules. Il s'avère que 1000 à 1200 véhicules transitent par le carrefour de La Croix aux heures d'entrées et sorties scolaires, dont 300 à 350 rue de l'Église.

Il est évident que le regroupement des écoles au Chef-lieu va générer un flux de voitures supplémentaire important, qui va engorger encore plus les rues de Bassens, créer de la pollution, et nuire à la sécurité et à la sérénité de l'ensemble des Bassinotes et Bassinots.

A l'heure où les communes et leurs urbanistes travaillent sur le concept de **ville du quart d'heure**, la ville où l'essentiel est accessible en moins de 15 minutes en mode doux, le projet de regroupement des 4 écoles de Bassens dans un lieu excentré est anachronique.

**- Il n'y a pas eu de concertation sur ce projet** qui n'a même pas été traité comme sujet de fond dans les réunions de quartiers compte tenu, nous a-t-on dit, d'autres priorités. Il y a eu seulement des informations délivrées via la feuille d'information municipale ou les médias.

Pourtant le projet de regroupement des quatre écoles a été rejeté par les quatre conseils d'école ; ceux-ci dénoncent la création d'un groupe scolaire qui ne sera plus à taille humaine et qui pose des problèmes tant pour le bien-être des enfants et l'organisation de la vie scolaire que pour celui des accès et de la sécurité, s'agissant notamment en partie de classes maternelles où les parents viennent déposer et réceptionner les enfants jusqu'au seuil des classes. Il n'a pas été tenu compte de leur avis. Pourtant, une pétition a été signée par plus de 700 personnes pour s'opposer au regroupement des écoles au Chef-lieu.

Pourtant on note, dans le compte-rendu fait par le bureau AGATE de la réunion sur le Grand site de la Livettaz : « De très nombreux participants étaient attachés à faire entendre leur voix sur leurs incompréhensions et leur désaccord concernant la création d'un nouveau groupe scolaire vers l'espace Colombe et la disparition de l'école de la plaine ... ».

**Pourquoi un tel refus de concerter, de réfléchir en commun sur ce projet**, ce qui conduit par exemple à refuser de mettre une salle à disposition des habitants qui veulent se réunir pour échanger sur l'avenir des écoles, et même de transmettre à tous les élus des courriers, portant sur ce sujet, qui leur sont adressés individuellement ?

**Il nous a été affirmé, lors de la réunion, qu'il est habituel que les habitants s'opposent aux projets, mais qu'ensuite ils sont satisfaits.** On nous a cité l'exemple de la commune de Montagny, dans le Rhône, qui avait regroupé ses écoles. Les habitants avaient protesté, ils avaient ensuite exprimé leur satisfaction.

Nous avons examiné avec intérêt cet exemple. En fait, il apparaît, quand on regarde les choses avec précision, que la commune de Montagny est une commune de 3200 habitants avec au mieux une centaine d'habitants sur la butte historique et tout le reste de la population dans la plaine. L'école des Landes, près de l'église dans la plaine, a été construite en 1983 quand il y avait 1800 habitants à Montagny. S'il y avait une école sur la butte qui a été fermée à cette époque, elle ne devait accueillir que quelques élèves ou alors de nombreux élèves de la plaine devaient y monter. D'où sans doute la satisfaction globale de la population pour la construction, à l'époque, de la nouvelle école.

Il faut enfin savoir qu'il y a aujourd'hui, pour un total de 367 élèves, une seconde école à Montagny, l'école du Garon, qui se situe dans un autre quartier de la plaine.

L'exemple de Montagny est en fait un parfait contre-exemple de ce qui se prépare à Bassens.

**Il nous a été reproché de fantasmer faute d'informations, nous demandons justement à être informés et à recevoir des informations précises. Nous prétendons être en mesure de les comprendre et de les analyser.**

\*  
\* \*

Soucieux de pallier l'absence de concertation sur ce projet et de se positionner dans une approche constructive, le Collectif Cœur de ville de Bassens, le Groupe des habitants soucieux du bien-vivre à Bassens, des parents et délégués de parents d'élèves et des membres de la communauté éducative, les Écologistes, des élus de la minorité municipale et des élus de la majorité municipale opposés au projet de regroupement des écoles à l'espace Colombe, se sont réunis **pour travailler sur les solutions alternatives**, avec l'appui de l'Observatoire de la démocratie locale de Bassens.

Nous sommes bien sûr tous d'accord sur la nécessité d'améliorer l'accueil matériel des élèves de Bassens : les locaux actuels sont vétustes et ne répondent plus aux exigences d'accessibilité, de confort et de respect des normes environnementales.

Nous avons tout d'abord travaillé à **définir les critères** qui nous paraissent les plus importants pour des locaux destinés à accueillir les enfants de Bassens.

**Nous mettons unanimement en avant les critères suivants, dont on trouve d'ailleurs les différentes composantes dans les commentaires accompagnant les signatures de la pétition contre le projet de regroupement des écoles à l'espace Colombe :**

- **Proximité : vie de quartier, autonomie des enfants, mobilités douces.**
- **Bien-être des enfants et du personnel : effectifs, confort de travail, qualité de fonctionnement (proximité du restaurant pour les maternelles/proximité entre maternelle et élémentaire), qualité environnementale (bâtiments, espaces verts...).**
- **Facilités d'accès : sécurité routière, fluidité du trafic, pollution.**

- **Impact environnemental : préservation des espaces naturels, lutte contre le changement climatique, prélèvement de matériaux.**

Sans pour autant négliger le coût.

Au vu de ces critères, le projet de rénovation et d'extension des deux groupes scolaires de la Plaine et du Chef-lieu, avec construction d'un restaurant scolaire sur chaque site, fait consensus au sein de notre groupe.

Pour autant, nous n'excluons pas que d'autres solutions puissent répondre à ces critères.

Nous vous demandons donc :

- **De surseoir au projet actuel. Il est encore temps de surseoir à ce projet néfaste qui va engager la commune pour 50 ans, et d'étudier des alternatives. Il ne faut pas se focaliser sur la perte que constitueraient les 90 000 euros malheureusement déjà dépensés pour le concours d'architecture, mais prendre en compte les millions d'euros qui seront économisés par des solutions incluant la réhabilitation des bâtiments existants.**
- **De lancer une étude de faisabilité s'appuyant notamment sur les études du Cerema et les réflexions actuelles du grand site de la Livettaz pour rechercher sans tabou les solutions qui répondraient aux critères énoncés.**
- **De lancer une étude de déplacement qui prenne en compte les divers projets d'aménagement de Bassens, les différents scénarios d'aménagement de la Livettaz et les scénarios envisageables pour les écoles.**
- **De lancer enfin une vaste consultation des habitants de Bassens et une concertation, dans le but que la population soit en mesure d'accueillir ce projet qui touchera d'une manière ou d'une autre au quotidien de chaque Bassinot et Bassinote.**

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Contacts :

- Groupe des habitants soucieux du bien-vivre à Bassens : [pole.scolaire.non@gmail.com](mailto:pole.scolaire.non@gmail.com)
- Collectif Cœur de ville de Bassens : [bassens@natureenville.org](mailto:bassens@natureenville.org)
- Les Écologistes : [blhuissier1@gmail.com](mailto:blhuissier1@gmail.com)